

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 20 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Étaient présents

Christian MUSIAL, Maire, Jérôme VALLIN, Sébastien PERRIOT, Martine LAURENT, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Julien TAVERNIER, Bruno ROSIER, Alain SECONDA, Freddy RAWINSKI, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Sylvain COLIN (*arrivée à 18h46*), Zora ZOUAOUI, Edith BAUWENS, Delphine REMILI, Maria PARISIS, Françoise MORELLE, Elodie FLAMENT, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Étaient excusés

Sandrine CHEVALIER a donné procuration à Sébastien PERRIOT.
Audrey COILLOT a donné procuration à Edith BAUWENS.
Samir EL AABBAOUI a donné procuration à Christian MUSIAL.
Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Marie-Louise BOSSEMART a donné procuration à Daniel GOUBEL.
David MORGANO a donné procuration à Maria PARISIS.
Marie-Christine RUELLE a donné procuration à Zora ZOUAOUI.
Linda OURAGHI a donné procuration à Freddy RAWINSKI.
Christophe HUON a donné procuration Maryline PRZYBYSZEWSKI.
Nicolas WOJTKOWIAK a donné procuration à Jérôme VALLIN,
Tiphanie USTA.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Delphine REMILI, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des décisions prises du 18 mars au 13 juin 2025.

Après délibération,

À l'unanimité des membres présents à la séance du 1^{er} avril 2025, le Conseil Municipal :

- Valide le procès-verbal correspondant.

À l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention « Manager de commerce mutualisé » signée avec la CAHC, pour une année à compter du 1^{er} octobre 2025.
- Adopte la proposition d'accord local plutôt que celui de droit commun fixant le nombre de conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin à 61 au total pour le prochain mandat, dont 4 Leforestois.
- Approuve l'avenant à la convention de mise à disposition de moyens et services entre la Ville et le CCAS conclue par délibération le 13/02/2024 et permettant ainsi d'ajouter la mutualisation des moyens humains et matériels liés à l'informatique et la téléphonie.

- Approuve la convention d'échange partenariaux sécurisés avec la Direction Interdépartementale de la Police Nationale.
- Acte l'avenant n°4 pour un montant de 99 285.38€HT ainsi que la prolongation du délai d'échéance de finalisation (réception comprise) au 31/07/2025 du marché N°22-03 Reprise et achèvement des travaux de gros œuvre – Réhabilitation et extension de la piscine municipale.
- Acte l'avenant n°6 du lot 2 Doublage - Plâtrerie - Faux Plafonds – Marché public N° 2018-09 - ayant pour objet la réhabilitation et l'extension de la piscine municipale pour un montant de 1 640.40 € H.T.
- Acte l'avenant n° 4 du lot 5 : Équipements Sportifs – Marché public N° 2018.18.07 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 5 051.16 € H.T.
- Acte l'avenant n°4 du lot 6 : Peinture - Marché public N° 18.09 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 22 764 € H.T.
- Acte l'avenant n°5 du lot 6 : Peinture - Marché public - N° 18.09 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 13 259 € H.T.
- Acte l'avenant n°4 du lot 7 : Électricité courant fort – courant faible – Marché public N° 2018.18.07 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 18 581.32 € H.T.
- Acte l'avenant n°8 – Lot 8 : Chauffage Ventilation – Plomberie Sanitaires – Marché public N° 2018.18.07 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 9 665.95 € H.T.
- Acte l'avenant n°5 – Lot 9 : Traitement de l'eau - Marché public N° 2018.18.07 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 2 982 € H.T.
- Approuve l'avenant n°4 autorisant le transfert de marché suite à une opération de restructuration du titulaire initial du lot 13 : Menuiseries extérieures – Serrureries - Marché public N° 18.09 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale.
- Acte l'avenant n°6 – Lot n°14 : Carrelage - Grès cérame - Grès émaillé – Marché public N° 18.12 : Réhabilitation et extension de la piscine municipale pour un montant de 121 857 € H.T.
- Abroge la délibération 3/1 du Conseil Municipal du 17 décembre 2024 – vente de terrains sis lieu-dit le comble sud, rue Marceau.
- Approuve la vente, ainsi que ses conditions, du terrain avec bâtiments professionnels sise 37 rue Casimir BEUGNET cadastrée section AN n° 493 pour un montant de 47 000 €.
- Vote la taxe locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour l'année 2026.
- Rejette la proposition d'admissions en non-valeurs des produits identifiés comme non recouvrables par le trésorier au titre de l'année 2023.
- Approuve la convention de partenariat avec le SDIS 62 destinée à l'entretien des espaces verts du Centre d'incendie et de secours (CIS) de Leforest en contrepartie de formations aux premiers secours du personnel communal.
- Approuve la convention d'offre de concours par la société GDSOL71 destinée à participer financièrement à l'amélioration du cadre de vie pour un montant de 7150 € HT.
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 106 250 € finançant une partie des dépenses liées à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle Gilbert Marquette auprès des services de l'État dans le cadre du dispositif Fonds Vert.
- Approuve la grille tarifaire de la piscine municipale applicable à compter de la réouverture des bassins.
- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Tradition et Progrès » dans le cadre des actions portées lors du marché de Noël 2024.
- Octroie une subvention exceptionnelle de 130,50€ à l'« APE Voltaire ». Cette somme correspondant à 50% des dépenses engagées par ladite association dans le cadre du voyage au Puy du Fou.
- Approuve l'actualisation du tableau des effectifs.
- Autorise le Maire à solliciter l'agrément auprès des services de l'État afin de pouvoir accueillir un service civique au sein du service enfance-jeunesse, dans le cadre d'un travail partenarial avec les Cyclades.

L'ordre du jour étant épousé, la séance a été levée à 19h55.

L'ensemble des délibérations, débats et questions posées, est consultable en Mairie et disponible en vidéo et audio sur le site Internet de la ville www.villedeleforest.fr

